



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2023007
Avancements de grades 2022-2023**

Séance du 27 Janvier 2023

Le 27 Janvier 2023, dix-neuf quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents :

M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. BONIN Gérard, M. GILLES Xavier, Mme LEBRE Amélia, M. MONNET Jérôme, Mme DEGIRAL Laurence, Mme PELLETIER Emeline, Mme CHAUVET Anne-Marie.

Absents : M. DEVILLARD Claude.

Excusés : M. CHASSAGNE Jean-François, M. MAIRE Pierre.

Pouvoirs : M. CHASSAGNE Jean-François donne pouvoir à M. MONNET Jérôme, M. MAIRE Pierre donne pouvoir à M. BONIN Gérard.

Secrétaire de séance : M. GILLES Xavier

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 20 Janvier 2023.

Date d'affichage de la convocation : 20 Janvier 2023.

Monsieur le Maire rappelle que pour tous les cadres d'emplois, hormis celui des agents de police municipale, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique. L'organe délibérant a toute liberté pour déterminer les taux applicables, aucun ratio minimum ou maximum n'étant prévu. La périodicité de révision des délibérations fixant les ratios de promotion est librement fixée.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,

Décide :

Les taux sont fixés comme suit :

Filière	Grade	Grade d'avancement	Taux	Règle de l'arrondi si le taux est inférieur à 100%
TECHNIQUE	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %	A l'entier supérieur



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Filière	Grade	Grade d'avancement	Taux	Règle de l'arrondi si le taux est inférieur à 100%
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %	A l'entier supérieur

EMPLOIS											EFFECTIFS			
EMPLOI/ POSTE	Date de création ou modification Référence délibération	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Total		Catégorie hiérarchique			Grades rattachés à cet emploi	Titulaires - Non Titulaires		Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade de l'agent qui occupe le poste
		TC	TNC	En heures	En ETP	A	B	C		Titulaires	Non Titulaires			
Filière Administrative														
Secrétaire de mairie	26/03/2021	35		35	1			X	Agent administratif	X		1		Agent administratif
Secrétaire de mairie	26/03/2021		33	33	0,94			X	Agent administratif Principal de 1 ^{ère} classe	X		1		Agent administratif Principal de 1 ^{ère} classe
Filière Technique														
Régisseur pêche	26/03/2021		8,67	8,67	0,25			X	Adjoint Technique		X (CDD saisonnier du 1 ^{er} Mars au 31 Octobre)	1		Adjoint Technique
Agent en charge du bus scolaire	26/03/2021		8,67	8,67	0,25			X	Adjoint Technique		X	1		Adjoint Technique
Agent des services techniques	26/03/2021	35		35	1			X	Adjoint Technique Ppl 2 ^{ème} classe	X		1		Adjoint Technique Ppl 2 ^{ème} classe
Agent en charge de la cantine scolaire	26/03/2021		26	26	0,74			X	Adjoint Technique		X (CDI de droit Public)	1		Adjoint Technique
Agent des services techniques	26/01/2022	35		35	1			X	Adjoint Technique	X		1		Adjoint Technique
Agent des services techniques	26/03/2021	35		35	1			X	Agent de Maitrise Principal	X		1		Agent de Maitrise Principal
Filière Animation														
Agent en charge de la garderie	01/09/2022		20,05	20,05	0,57			X	Adjoint d'animation	X (stagiarisation au 01/09/2022)		1		Adjoint d'animation
TOTAUX		140	76,34	216,34	6,75							9	0	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider les taux d'avancements tels que présentés ci-dessus, acte du tableau des effectifs ci-dessus et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet pour une nomination des agents à date de la publication de la présente délibération exécutoire.

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Pour extrait conforme

Le Maire

Arnaud DÉLIGEARD



Délibération exécutoire AR du Contrôle de la Légalité 003-210302899-20230127-2023007-DE
En date du 31/01/2023
Publication réglementaire effectuée le 31/01/2023